



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pensions de reversion

Question écrite n° 44056

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux souhaite retenir l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation atypique et dramatique des veuves remariées, avant liquidation de leur droit à reversion, à un second époux divorcé qui décède peu de temps après le mariage. En effet, au caractère pénible d'une telle situation s'ajoute la privation pour ces veuves du droit à reversion de la pension du premier époux du fait de leur remariage. De même, dans ce cadre, la pension de reversion étant versée au prorata de la durée des unions respectives, ces veuves de divorce se verront attribuer une pension minimale correspondant à leur durée de vie commune avec leur second époux. C'est ainsi que ces personnes ayant souhaité régulariser leur situation matrimoniale ne peuvent bénéficier des avantages dont disposent les veuves vivant en concubinage et sont à ce titre privées de moyens de subsistance décentes. Aussi, lui demande-t-il s'il envisage de prendre des dispositions afin d'atténuer ces disparités de traitement.

### Données clés

**Auteur :** [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44056

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 1996, page 5501